



Commune D'ETALLE

BAUDRUX Philippe & François
Notaires Associés
Rue de Luxembourg, 41A
6720 HABAY-LA-NEUVE

Objet : Renseignements Urbanistiques
Parcelle cadastrée : Etalle 4ème division - Sainte-Marie
Section « A » n° 1448H
Propriétaire :
V/réf. :
Réf. :

Monsieur le Notaire,

En réponse à votre courrier du 26 juin dernier concernant l'objet repris sous rubrique, nous vous signalons qu'à notre connaissance et au vu des documents en notre possession :

- le bien sis à 6740 SAINTE-MARIE, Chaussée Romaine n° 140 cadastré section « A » n° 1448H est repris dans la zone d'habitat à caractère rural au plan de secteur Sud-Luxembourg ;
- le bien est repris en zone d'épuration collective au PASH raccordée à une station d'épuration et bénéficie d'un accès à une voirie suffisamment équipée en eau, électricité, pourvue d'un revêtement solide et d'une largeur suffisante compte tenu de la situation des lieux ;
- le bien n'est pas concerné par une zone à risque d'inondation ;
- le bien a fait l'objet d'un permis d'urbanisme autorisé en date du 15/06/77 et inscrit au registre des permis sous le numéro 44/1977 ;
- le bien est situé dans le périmètre du lotissement « Creux des Buts » non périmé autorisé par le Collège communal en date du 29/01/63 - lot 4 ;
- le bien étant situé le long de la RN 895, veuillez contacter le Ministère de l'Équipement et des Transports afin d'obtenir un éventuel plan d'expropriation ;
- il n'existe pas de schéma de structure ;
- le bien n'est pas concerné par un plan particulier d'aménagement, un projet de plan d'expropriation ;
- le bien n'est pas classé et ne fait pas l'objet d'une procédure de classement ;
- le bien n'est pas inscrit dans une liste de sauvegarde ;
- le bien n'a pas fait l'objet d'un certificat d'urbanisme, d'un permis unique, d'un permis d'environnement, d'une mesure de lutte contre l'insalubrité, d'un constat d'infraction urbanistique ou environnementale ;
- le bien n'est pas repris dans un plan d'expropriation ;
- il n'existe pas de liste d'arbres remarquables arrêtée par le Conseil communal ;

En application de l'article D.IV.99. § 1^{er} alinéa 1^{er}, 1° et 2° du CoDT, le Gouvernement met à disposition des notaires les informations visées à l'article D.IV.105.

Veuillez croire, Monsieur le Notaire, en l'assurance de nos meilleurs sentiments.

Par le Collège :

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,



Ce document n'a pas de valeur juridique et l'information contenue est donnée à titre indicatif (<http://www.gigwal.org>)
 © Administration générale de la Documentation patrimoniale. Aucune partie de ce document ne peut être reproduite et/ou rendue publique au moyen de l'impression, de la photocopie, du microfilm ou de quelque autre manière, sans le consentement écrit préalable de l'Administration générale de la Documentation patrimoniale »
 27/06/2024

Enquête notaire

| | |
|---|--|
| Parcelle concernée | <p>Division: ETALLE 4 DIV/SAINTE-MARIE/ Section: A Numéro: A 1448 H INS: 85009 Surface calculée: 15.15 ares Adresse de la parcelle (Source:ICAR): Chaussée Romaine 140 , 6740 Sainte-Marie-sur-Semois</p> |
| Plan de secteur | <p><u>Nom du plan du secteur d'aménagement :</u> SUD-LUXEMBOURG</p> <p>2 Zone(s) d'affectation: Agricole (22% soit 3.4 ares) Habitat à caractère rural (78% soit 11.76 ares)</p> <p><u>Surcharges du plan de secteur</u></p> <p><u>Prescriptions supplémentaires</u> Prescription supplémentaire : Non</p> <p><u>Avant-projet et projet de modification du plan de secteur</u> Infrastructures en avant-projet ou projet : Non Périmètres des avant-projets et projets : Non</p> |
| Guides Régionaux d'Urbanisme | <p>Parcelle située en GRU - Anciennement Zones Protégées en matière d'Urbanisme : Non</p> <p>Parcelle située en GRU - Anciennement Périmètres de Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural: Non</p> <p>Parcelle située en GRU - Accès aux personnes à mobilité réduite: Oui Code carto: 85009-RMR-0001-01 Libellé: Etalle Historique dossier: arrêté du 19/12/1984 modifié les 25/02/1999, 20/05/1999 et 25/01/2001 Liendoc: Ici</p> <p>Parcelle située en GRU - Enseignes et dispositifs de publicité: Oui Code carto: 85009-REP-0001-01 Libellé: Etalle Historique dossier: arrêté du 15/11/1990, arrêté du 06/09/1991 Liendoc: Ici</p> <p>Parcelle située en GRU - Qualité acoustique des constructions: Non</p> |
| Guides Communaux d'Urbanisme | <p>Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements Communaux d'Urbanisme: Non Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements Communaux de Bâtisse: Non</p> |
| Schéma de Développement Communal | <p>Parcelle située en SDC - Anciennement Schéma de Structure communaux: Non</p> |
| Permis d'Urbanisation | <p>Parcelle située dans un permis d'urbanisation (anc. lotissement): Oui Code carto: 85009-LTS-0008-00 Type: PERMIS (62% soit 9.35 ares) Code service: 10/179/100A Date de décision: 29-01-63 Liendoc: Ici</p> |
| Rénovation urbaine | <p>Parcelle située dans un périmètre de rénovation urbaine: Non</p> |
| Revitalisation urbaine | <p>Parcelle située dans un périmètre de revitalisation urbaine: Non</p> |
| Sites à réaménager (SAR) | <p>Parcelle située dans un SAR: Non</p> |
| Périmètre de reconnaissance économique | <p>La parcelle se trouve dans un périmètre de reconnaissance économique: Non</p> |
| Schéma d'Orientation local | <p>Parcelle concernée par un SOL: Non</p> |
| Périmètre de remembrement urbain | <p>Parcelle située dans un périmètre de remembrement urbain: Non</p> |
| Zones d'assainissement | <p>2 type(s) de zone(s) : Collectif (RAC) Collectif (RAC)</p> |
| Cours d'eau | <p>Voies navigables: Non A 50 mètres: Non Non navigables de 1ère catégorie: Non A 50 mètres: Non</p> |

| | |
|--|---|
| | Non navigables de 2ème catégorie: Non A 50 mètres: Non Non navigables de 3ème catégorie: Non A 50 mètres: Non Non navigables non classés: Non A 50 mètres: Non Dont la catégorie n'a pas été définie: Non A 50 mètres: Non |
| Aléa d'inondation Attention, les aléas "très faible" sont à consulter uniquement sur carte (échelles inférieures au 1:25.000). Cette catégorie ne peut être complétée automatiquement dans cette fiche. | La parcelle n'est située dans aucune zone |
| Axe de ruissellement concentré | Parcelle traversée par un axe de ruissellement concentré: Non Parcelle située à moins de 20 mètres d'un axe de ruissellement concentré: Oui |
| Zone de prévention des captages (SPW) | Parcelle située dans une zone de prévention forfaitaire (II): Non Parcelle située dans une zone de prévention arrêtée (II) : Non Parcelle située dans une zone de surveillance arrêtée III : Non |
| Parc naturel | Parcelle située dans un parc naturel: Oui |
| Liste des arbres et haies remarquables | Un arbre se trouve dans la parcelle: Non Un arbre se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Un arbre se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve dans la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve dans la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non La parcelle se trouve dans une zone AHREM: Non |
| ADESA - Points et lignes (PVR/LVR) | Sélection située dans un PIP: Non Sélection située à moins de 200 mètres d'une vue remarquable: Non |
| Zone Natura 2000 | Parcelle non située dans le périmètre d'une zone Natura 2000 |
| Zone Natura 2000 (100m) | Parcelle non située à moins de 100 mètres du périmètre d'une zone Natura 2000 |
| Servitudes La couche des servitudes n'a plus été actualisée depuis plusieurs années et n'est donc plus à jour. Au fur et à mesure des mises à jour du plan parcellaire cadastral, cette couche finira par complètement disparaître.(Source: SPF - Cadmap) | Le cadastre a connaissance d'une servitude qui traverse la parcelle: NON |
| Wateringue | Parcelle contenant une wateringue: Oui |
| Canalisations de gaz Fluxys | Parcelle traversée par une canalisation 'Fluxys': Non Canalisation 'Fluxys' à une distance inférieure à 250 mètres: Non |
| Seveso | Localisation ponctuelle des entreprises SEVESO: Non Zones contours des entreprises SEVESO: Non Zones vulnérables provisoires SEVESO: Non Zones vulnérables SEVESO: Non |
| Banque de données de l'Etat des Sols: | Parcelles pour lesquelles des démarches de gestion des sols ont été réalisées ou sont à prévoir (Art. 12 §2 et 3 du Décret) : Non Parcelles concernées par des informations de nature strictement indicative ne menant à aucune obligation (Art. 12 §4 du Décret) : Non |
| Zones de consultation obligatoires du sous-sol | La parcelle n'a pas une présence de carrières souterraines La parcelle n'a pas une présence de puits de mines La parcelle n'a pas une présence potentielle d'anciens puits de mines La parcelle n'a pas une présence de minières de fer La parcelle n'a pas une présence de karst |
| Cavité souterraine d'intérêt scientifique | Parcelle située dans une cavité: Non |
| Eboulement | Parcelle concernée par une contrainte physique relative aux éboulements : Non La parcelle est concernée par un versant supérieur à 30° : Non |
| Patrimoine - Biens classés et zones de protection | Parcelle contenant un monument classé : Non Parcelle contenant un site classé : Non Parcelle contenant un ensemble architectural classé : Non Parcelle contenant un site archéologique classé : Non Parcelle contenant une zone de protection : Non |
| Inventaire du patrimoine immobilier culturel: | Inventaire du patrimoine immobilier culturel : Non |
| Carte archéologique | La parcelle est concernée par la carte archéologique: Oui (100% soit 15.15 ares) |

| | |
|---|--|
| Chemin de Grande Communication (Liège) | Parcelle située à proximité d'un Chemin de Grande Communication: Non |
| Modifications à l'atlas de la voirie vicinale (Source:SPW) | Modifications à l'atlas de la voirie vicinale: Non |
| Périmètres de remembrements et d'aménagements fonciers | Parcelle concernée par un périmètre de remembrements et d'aménagements fonciers: Non |

**Ce document n'a pas de valeur légale. Les données ne sont fournies qu'à titre indicatif.
Ce document a été généré le 27/06/2024 13:58**

